

NOMENCLATURE : 7.10

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

-----  
CENTRE SOCIOCULTUREL VACHALA  
RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL -  
DEMANDE D'AGREMENT 2023/2026 AUPRES DE LA  
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DU PAS-DE-CALAIS  
-----

Rapporteur : Madame Fatima Ait Chikhebbih

Le centre socioculturel Vachala a fait l'objet d'un premier agrément à titre expérimental sur la période 2013/ 2014, puis de deux agréments 2015/2018 et 2019/2021. Une délibération en date du 15 décembre 2021 pose le cadre du travail lié au renouvellement du projet social et réalisé en 2022.

Les centres socioculturels constituent un axe majeur de la stratégie de développement social local sur les territoires d'intervention où ils sont implantés et au-delà dans leurs interventions « hors les murs ». Véritable composante de la politique municipale, les centres socioculturels s'inscrivent dans les enjeux et les objectifs du projet politique porté par les élus.

Ils répondent aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales et s'inscrivent dans le schéma de l'Animation de la Vie Sociale. En effet, les missions des centres socioculturels ont pour socle les valeurs suivantes, à savoir : la solidarité, la dignité humaine et la démocratie.

Les quatre missions historiques d'un centre socioculturel sont d'être :

- Un équipement de quartier à vocation sociale globale,
- Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- Un lieu d'animation sociale,
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Un projet social, selon les préconisations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), se décline autour de 2 prestations de services et d'une aide complémentaire sur fonds propres versées annuellement par la CAF :

- Prestations de services « Animation globale » (70000€/an)
- Prestation de services « Animation collective familles » (23000€/an)
- Aide complémentaire sur fonds propres (20 000 €/an)

Le renouvellement du projet social du centre Vachala s'est appuyé sur une démarche collective conçue de manière participative et ouverte, avec le souci constant d'intégrer au maximum l'ensemble des acteurs concernés, à savoir habitants, bénévoles professionnels, partenaires et élus.

Pour atteindre les objectifs fixés, des groupes de travail ont été organisés à partir de février 2022 :

- 6 groupes d'appui thématiques spécifiques en lien avec les objectifs stratégiques du contrat de projet 2019/2022 (Santé, Parentalité et Insertion).
- 4 groupes d'appui thématiques communs avec le centre Dumas/Flament (Santé, Parentalité, Insertion et Numérique).
- Des échanges réguliers avec les habitants dans le cadre du Café des Habitants.

Ces différents temps de travail et d'échanges ont permis de réaliser une évaluation des actions menées durant ces quatre années.

Dans le même temps, une collecte de données auprès des partenaires concernés a été réalisée, ainsi qu'un questionnaire travaillé collectivement permettant de recenser les besoins des habitants du territoire d'intervention du centre socioculturel.

Ces éléments ont permis de réfléchir collectivement aux pistes d'actions envisageables pour les années à venir afin d'esquisser les grandes lignes directrices du futur projet social 2023/2026.

Le futur projet social reprendra les éléments travaillés en amont pour en constituer les axes stratégiques ainsi que les projets et actions qui en découlent, à savoir :

« Le centre socioculturel Vachala, animateur de la vie sociale sur son territoire d'intervention, chargé de nouer des partenariats et de tenter d'apporter des réponses collectives aux problématiques repérées » propose de :

1 – Participer activement à la réflexion et à l'élaboration de projets autour de thématiques mises en exergue lors des Groupes d'Appui Thématiques en associant tous les acteurs locaux concernés, à savoir :

- Santé Bien-être : vers une approche de santé communautaire construite avec et pour les habitants.

- Réussite éducative, co-éducation et parentalité avec une attention particulière à destination des familles les plus fragilisées et isolées.

- Vivre ensemble, inclusion sociale et professionnelle, pratiques citoyennes : vers un accompagnement des habitants dans le dépassement des freins et difficultés périphériques pour une meilleure insertion.

- Approche Numérique : vers la mise en place d'un accompagnement des habitants et la mise à disposition d'outils numériques adaptés.

2 - Développer un lieu d'expression et de prise d'initiatives impliquant la responsabilité des habitants en collaboration avec les acteurs du territoire concernés, se concrétisant par leur participation dans différentes instances de pilotage du centre en vue d'un engagement citoyen.

3 – Promouvoir et maintenir l'accompagnement de la vie associative ainsi que le « mieux vivre ensemble » des habitants.

4 – Favoriser les démarches d'inclusion sociale et l'esprit collectif :

- En renforçant la mise en réseau et le partenariat.
- En accompagnant spécifiquement les personnes dites « vulnérables » et les publics stigmatisés.
- En renforçant les dispositifs permettant l'engagement et les échanges de savoirs.

Ce projet proposé pour la période 2023/2026 s'inscrira dans un pilotage qui devra permettre :

- La mobilisation et l'animation du réseau de partenaires afin de mener à bien le projet social.
- La mobilisation et la participation des habitants au cœur du projet social.
- La mobilisation des ressources financières et des moyens en cohérence avec le nouveau projet social 2023/2026.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

- D'approuver les axes stratégiques du projet social pour la période 2023/2026 tels que décrits dans la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, le projet social du centre socioculturel Vachala afin d'en obtenir l'agrément pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les commissions Services à la population et Finances ont émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

  
Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

  
Virginie GLEMB

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 21 OCTOBRE 2022**

=====

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022 – 18H00**

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 octobre 2022.

**Etaient présents** : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, NION et VAIRON, M. REAL, Mmes MASSET et BRASSART, M. HOJNATZKI, Mmes LOURDELLE, GLEMBA, et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes BEDNARSKA et LEROY, MM. PACH et CLAVET, Mme VINCENT.

**Etaient excusés** : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, M. CUGIER ayant donné pouvoir à Mme LAGNIEZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, MM. DUCASTEL et BERNA n'ayant pas donné de pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.